

LIGHTON

Société anonyme

2 RUE DE LA BOURSE

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

LIGHTON

Société anonyme

2 RUE DE LA BOURSE

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société LIGHTON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LIGHTON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 décrit dans la note 5.2.2 "Changement de méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, aux aliénations d'actions effectuées en application des articles L.233-29 et L.233-30 du code de commerce et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

radigue Guillaume

Guillaume RADIGUE



Comptes annuels

Exercice clos le **31 décembre 2025**

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

1 Bilan

Actif (en k€)	<i>Notes</i>	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	5.4.1	3 272	1 740
Immobilisations corporelles	5.4.2	79	65
Immobilisations financières	5.4.3	84	28
Actif immobilisé		3 435	1 833
Créances clients	5.4.4	456	384
Autres créances	5.4.5	401	865
Disponibilités	5.4.6	3 914	12 054
Actif circulant		4 771	13 303
Charges constatées d'avance		96	86
Total Actif		8 301	15 222
Passif (en k€)	<i>Notes</i>	31/12/2025	31/12/2024
Capital social		64	62
Primes		12 697	12 697
Réserves		(1 292)	3 521
Résultat net		(7 391)	(4 813)
Capitaux propres	5.4.7	4 079	11 467
Provisions		0	0
Emprunts et dettes financières	5.4.8	69	184
Dettes fournisseurs	5.4.9	402	836
Autres dettes	5.4.10	868	529
Dettes		1 338	1 549
Produits constatés d'avance	5.4.11	2 885	2 207
Total Passif		8 301	15 222

2 Compte de résultat

Compte de résultat (en k€)	<i>Notes</i>	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	<i>5.5.1</i>	1 740	1 129
Autres produits d'exploitation	<i>5.5.2</i>	3 576	1 565
Charges de personnel	<i>5.5.3</i>	(6 200)	(3 860)
Autres achats et charges externes	<i>5.5.4</i>	(5 785)	(3 239)
Impôts et taxes	<i>5.5.5</i>	(9)	(2)
Dotation aux amortissements et provisions	<i>5.5.7</i>	(978)	(656)
Résultat d'exploitation		(7 655)	(5 062)
Charges et produits financiers	<i>5.5.8</i>	101	(121)
Résultat courant avant impôt		(7 554)	(5 183)
Charges et produits exceptionnels	<i>5.5.9</i>	0	(66)
Impôts sur les bénéfices	<i>5.5.10</i>	163	436
Résultat net		(7 391)	(4 813)
<i>Résultat de base par action en €</i>	<i>5.5.11</i>	<i>(1.15)</i>	<i>(0.96)</i>
<i>Résultat dilué par action en €</i>	<i>5.5.11</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>

3 Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	(7 391)	(4 813)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- <i>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises</i>	978	721
- <i>Production immobilisée</i>	(2 466)	(1 487)
- <i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	0	0
Marge brute d'autofinancement	(8 878)	(5 578)
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	964	2 780
- <i>Variation des créances clients</i>	(73)	666
- <i>Variation des autres créances et comptes de régularisation</i>	455	(422)
- <i>Variation des dettes fournisseurs</i>	(435)	492
- <i>Variation des autres dettes et comptes de régularisation</i>	1 017	2 043
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	(7 914)	(2 798)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(59)	(61)
Variation des dépôts de garantie	(55)	1
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(114)	(60)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire	3	11 896
Intérêts courus non échus	0	(3)
Remboursement d'emprunts	(115)	(1 574)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(112)	10 319
Variation de trésorerie (A + B + C)	(8 141)	7 461
Trésorerie d'ouverture	12 054	4 593
Trésorerie de clôture	3 914	12 054
Variation de trésorerie	(8 141)	7 461

4 Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres (en k€)	Capital social	Primes	Réserves	Résultat net	Capitaux propres
Situation au 31/12/2024	62	12 697	3 521	(4 813)	11 467
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(4 813)	4 813	0
Résultat de la période				(7 391)	(7 391)
Augmentation de capital	3				3
Situation au 31/12/2025	64	12 697	(1 292)	(7 391)	4 079

Les variations du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, telles que présentées dans le tableau ci-dessus, sont détaillées dans la note 5.4.7 de la présente annexe aux états financiers.

5 Annexe aux comptes annuels

5.1 Entité présentant les états financiers et événements marquants

5.1.1 Informations générales

LightOn (“la Société”) est une société anonyme de droit français immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 821 100 690. Son siège social est situé en France, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la Société au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2025.

Tous les montants sont exprimés en milliers d’euros (k€), sauf indication contraire.

5.1.2 Présentation de la Société et de son activité

Fondée en 2016, LightOn est un acteur européen de premier plan du secteur de l’intelligence artificielle (“IA”) générative, à la fois concepteur de grands modèles de langage (*large language model* ou “LLM”) sur-mesure et proposant une plateforme d’intégration de solutions d’intelligence artificielle générative clé en main à destination des entreprises et du secteur public.

Sa plateforme Paradigm permet aux organisations de déployer des IA à grande échelle, tout en garantissant la confidentialité de leurs données. La technologie de LightOn assure une indépendance stratégique essentielle, offrant ainsi des solutions sur mesure. Cette maîtrise technologique s’accompagne d’une capacité à traiter d’importants volumes de données pour des usages industriels, avec des applications dans des secteurs variés tels que la finance, l’industrie, la santé, la défense et les services publics.

5.1.3 Faits marquants de l’exercice

Le conseil d’administration réuni le 31 janvier 2025 a constaté la réalisation de l’augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 2,7 k€ à la suite de la souscription de 269 406 actions ordinaires nouvelles par exercice de 201 BSA Air, pour porter le capital social de 62 k€ à 64 k€.

Le 3 février 2025, LightOn a annoncé sa participation au consortium OpenEuroLLM qui vise à développer en open source des modèles de langage multilingues et performants en Europe.

Au cours de l’exercice 2025, la Société a fait part des avancées technologiques majeures de sa plateforme Paradigm, notamment :

- le 22 janvier 2025 avec l’intégration de capacités agentiques avancées,
- le 26 février 2025, avec l’intégration de “Visual RAG”, qui permet aux utilisateurs d’exploiter et d’interagir simultanément avec des documents mêlant textes, images, graphiques et diagrammes,
- le 25 novembre 2025, avec l’optimisation de l’infrastructure requise pour Enterprise Search et la validation de sa plateforme sur des configurations matérielles moins consommatrices de GPU.

Sur le plan commercial, des clients de référence tels que Europrop International, LBP AM, Sodern et Afnic ont choisi la solution Paradigm et un partenariat a été signé avec Bearing Point pour répondre aux besoins spécifiques du secteur public.

Le 27 août 2025, LightOn a annoncé l’évolution de sa gouvernance, avec effet au 1er septembre 2025 :

- Laurent Daudet, co-fondateur de la Société, a pris la présidence d’un nouveau Conseil Stratégique, créé pour éclairer les grandes orientations futures de l’entreprise et identifier les opportunités de création de valeur à long terme.
- Laurent Daudet a en parallèle quitté ses fonctions opérationnelles. Il conserve son mandat d’administrateur, et reste un actionnaire significatif de long terme de l’entreprise.

Le 17 novembre 2025, LightOn a annoncé un partenariat stratégique avec Oreus, donnant à la Société accès à des infrastructures GPU de dernière génération dans un datacenter en Isère, et permettant à l'opérateur d'IA souverain d'intégrer et de distribuer une offre d'IA générative issue de la technologie de LightOn.

5.1.4 Evènements postérieurs à la clôture

Le 19 janvier 2026, LightOn a annoncé l'intégration dans Paradigm de la technologie LightOnOCR-2 qui permet d'extraire et de structurer des données issues de documents volumineux et complexes avec un niveau de performance inégalé sur le marché.

Le conflit qui s'est déclaré au Moyen-Orient le 28 février 2026 ne remet pas en cause les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2025. La situation incertaine qui en résulte pourrait représenter un risque quant à la capacité de la Société à mener à bien sa stratégie de croissance dans cette région.

Le 13 avril 2026, LightOn a conclu un financement pouvant atteindre 4 millions d'euros en valeur nominale et 3,7 millions d'euros en prix de souscription, auprès d'un groupe d'investisseurs européens. Ce financement se décompose en 2 émissions obligataires :

- des obligations convertibles souscrites à hauteur de 2,8 millions d'euros, versés le jour de la souscription, et convertibles à tout moment pendant une durée de 24 mois,
- des obligations simples qui seront souscrites à hauteur de 0,8 millions d'euros, sous réserve de conditions préalables, et qui seront remboursables, au choix de la Société, en numéraire ou en obligations convertibles de mêmes caractéristiques que celles ci-dessus.

5.2 Règles et méthodes comptables

5.2.1 Référentiel comptable

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2025 ont été établis en conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2022-06).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes individuels ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- la continuité de l'exploitation,

Au 31 décembre 2025, la Société disposait d'une trésorerie de 3,9 millions d'euros contre 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. Par ailleurs, comme indiqué dans la note 5.1.4, la Société a conclu un financement en date du 13 avril 2026.

La Direction a élaboré des projections d'activité et de trésorerie couvrant une période d'au moins douze mois à compter de la date d'arrêté des comptes. Ces projections ont été partagées avec le Conseil d'Administration lors de ses séances du 30 mars et du 20 avril 2026, qui a pu en apprécier les principales hypothèses. Celles-ci reposent notamment sur le financement par obligations convertibles déjà obtenu et encaissé (cf. note 5.1.4) et intègrent la possibilité que les conditions préalables de souscription des obligations simples ne soient pas remplies. Elles intègrent également les prévisions de développement de l'activité de la Société.

La Direction a également établi sur les mêmes hypothèses de financement un scénario alternatif, intégrant des prévisions de croissance d'activité moindres et une réduction des coûts opérationnels par rapport à son plan.

Sur ces bases, la Direction estime que la Société sera en mesure de faire face à ses obligations de paiements et de poursuivre son exploitation sur les 12 prochains mois.

C'est dans ce contexte que les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

5.2.2 Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, en dehors de l'adoption du Règlement ANC 2022-06 qui n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes.

5.2.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Compte tenu des incertitudes inhérentes au secteur et à la conjoncture économique et financière qui ont des effets sur le cours des affaires de la Société, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de la valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- L'évaluation des coûts de développement comptabilisés à l'actif au regard des avantages économiques futurs attendus,
- L'évaluation des résultats à terminaison des contrats de vente à long terme.

5.2.4 Monnaie de présentation des comptes

La Société établit ses comptes annuels en euros (€).

Les états financiers et l'annexe sont présentés en milliers d'euros (k€).

5.2.5 Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, une catégorie, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles. La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de la Société.

Outre la répartition du chiffre d'affaires en France et hors de France, la Société distingue deux secteurs d'activités :

- Solution Paradigm,
- Solution Forge.

5.2.6 Immobilisations incorporelles

Elles sont exclusivement constituées de frais de développement qui sont amortis suivant la méthode linéaire sur la base d'une durée d'utilisation estimée à 3 ans.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation suivants sont remplis :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Les frais de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets).

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la date de commercialisation. Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en "Immobilisations en cours".

5.2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Catégories d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

5.2.8 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées exclusivement de dépôts et cautionnements versés.

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition.

5.2.9 Test de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut être déprécié.

5.2.10 Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont incluses dans l'actif circulant et sont présentées selon leur caractère échu ou non échu à la date de clôture du bilan.

Une dépréciation au cas par cas est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

5.2.11 Trésorerie

La rubrique "Disponibilités" comprend les liquidités, les dépôts bancaires et les actions auto-détenues. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les "Emprunts et dettes financières".

5.2.12 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont revalorisées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

5.2.13 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour la Société.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la Société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- la Société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- la Société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

5.2.14 Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires convertibles en actions sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique "Emprunts et dettes financières" pour le montant de l'emprunt émis, diminué des remboursements constatés.

5.2.15 Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale.

5.2.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société correspond principalement à :

- *Paradigm*, une plateforme de produits logiciels et de solutions intégrant l'IA générative clé en main. Elle est conçue pour les entreprises et le secteur public, avec un déploiement direct sur leur infrastructure.
- *Forge*, une boîte à outils permettant aux entreprises et au secteur public de créer leur propre LLM sur mesure ou de régler finement (fine tuning) un LLM existant grâce au support de la Société.

Ces deux solutions peuvent correspondre à la combinaison de plusieurs biens ou services dont le client peut bénéficier indépendamment. Le prix de chacun de ces biens ou services est ainsi alloué à chacun d'eux sur la base de son prix de vente individuel défini contractuellement. Le chiffre d'affaires est ainsi reconnu séparément sans attendre la fin d'exécution du contrat, selon les modalités telles que définies ci-après.

Solution Paradigm

La solution *Paradigm* se compose de la combinaison :

- d'une vente directe ou indirecte de licence de propriété intellectuelle, correspondant à des licences annuelles ou pluriannuelles renouvelables. Le chiffre d'affaires de ces licences est comptabilisé prorata temporis sur la durée du contrat.
- de prestations de services, correspondant principalement à l'installation sur les serveurs et au paramétrage de la licence Paradigm. S'agissant de prestations de services ponctuelles, le chiffre d'affaires est reconnu à la réalisation de la prestation.

Dans le cadre de la vente d'une licence directe, LightOn perçoit une redevance annuelle renouvelable associée à la licence ainsi qu'une rémunération complémentaire liée aux prestations de services complémentaires choisies par le client. Dans le cadre d'une redevance indirecte, LightOn perçoit des redevances pluriannuelles renouvelables.

L'approche de facturation est souple et adaptée aux besoins évolutifs des clients selon le niveau de

déploiement de Paradigm voulu au sein de leur entreprise et le mode de commercialisation.

Les prestations de services tels que visées ci-avant sont réalisées sur une période courte de quelques jours ou quelques semaines. Pour chacune d'entre elles, les coûts liés à l'infrastructure, notamment les coûts d'inférence (les coûts en termes de puissance de calcul nécessaire au fonctionnement de Paradigm), sont à la charge du client.

Solution Forge

La solution *Forge* se compose de la combinaison :

- d'une vente de licence de propriété intellectuelle autorisant l'accès à une boîte à outils permettant d'entraîner et de construire des modèles d'IA. Ces ventes de licences sont forfaitaires et illimitées dans le temps. Le chiffre d'affaires relatif aux licences est reconnu à la date de mise à disposition de celle-ci au client ;
- de prestations de services, correspondant à la personnalisation du modèle pour répondre aux besoins spécifiques des clients, dont le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG. Le pourcentage d'avancement est le rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat. Par ailleurs, lorsque le résultat estimé à terminaison des différentes affaires est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

Le prix de vente de la solution *Forge* est variable, en fonction de la nature de chaque projet, plus particulièrement de l'utilisation prévue par le client, de la durée de la prestation, et du niveau des services complémentaires. Le coût du projet dépend également du niveau de sollicitation des services de LightOn. Les coûts liés à l'adaptation de l'infrastructure et à l'achat de la capacité de calcul afin d'entraîner les LLM créés par les clients avec l'aide de la Société sont également supportés par le client.

5.2.17 Production immobilisée

La production de l'exercice conservée par la Société en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production en "Production immobilisée".

5.2.18 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont comptabilisées en capitaux propres. La consommation des subventions est appréhendée en résultat en suivant le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation liée à cette subvention.

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au rythme des dépenses encourues.

5.2.19 Indicateurs alternatifs de performance

EBITDA et EBITDA Ajusté

Les termes d'EBITDA et d'EBITDA Ajusté ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes comptables françaises et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon

similaire par d'autres sociétés. Il s'agit de compléments d'information qui ne doivent pas être considérés comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Le terme "EBITDA", en anglais, « Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation, and Amortization », désigne le résultat d'exploitation de la Société hors production immobilisée et avant que n'y soient soustraits les dotations nettes des reprises aux amortissements et dépréciations sur immobilisations.

Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation.

Le terme "EBITDA Ajusté" désigne le résultat d'exploitation de la Société avant que n'y soient soustraits les dotations nettes des reprises aux amortissements et dépréciations sur immobilisations.

5.2.20 Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie, les charges d'intérêt sur les emprunts.

5.2.21 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments liés à un événement majeur et inhabituel, dont les conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement et les décisions de l'utilisateur des états financiers et non lié à l'exploitation normale et courante de l'entité.

5.2.22 Crédit Impôt Recherche

Le Crédit Impôt Recherche ("CIR") est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat membre de l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'intégration fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt.

Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit Impôt Recherche est inclus dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" dans le compte de résultat.

5.2.23 Crédit Impôt Innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent également bénéficier d'un Crédit Impôt Innovation ("CII").

Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit Impôt Innovation est inclus dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" dans le compte de résultat.

5.2.24 Engagements de retraite

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ses engagements se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite de la société française. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable. Les engagements de retraite figurent dans les engagements hors bilan et ne font pas l'objet d'une provision.

Ces engagements sont évalués selon les hypothèses suivantes et la convention collective applicable aux salariés des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (Syntec) :

Hypothèses	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Date de départ à la retraite	64 ans	64 ans
Taux d'actualisation	4,0%	3,5%
Taux de revalorisation moyen des salaires	3% par an	3% par an
Taux de turnover	16,8% par an	12,5% par an
Table de mortalité	2020-2022	2020-2022
Taux de charges sociales	47,0%	43,2%

5.2.25 Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

5.3 Information sectorielle

5.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Paradigm	1 611	646
Licences	1,495	538
Prestations de services	116	108
Forge	127	455
Licences	0	0
Prestations de services	127	455
Autres	2	28
Total	1 740	1 129

LightOn enregistre un chiffre d'affaires de 1 740 k€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 : les ventes de licences d'accès à la plateforme d'intelligence artificielle générative Paradigm ont presque été multipliées par 3 en 2025 (1 495 k€ en 2025, contre 538 k€ en 2024).

Conformément à la stratégie de transition vers un modèle SaaS initiée début 2024, les ventes de services de type Forge sont en repli sur l'exercice 2025.

5.3.2 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique

en k€	31/12/2025	31/12/2024
France	1 653	1 106
Hors de France	87	23
Total	1 740	1 129

5.4 Informations sur le bilan

5.4.1 Immobilisations incorporelles

en k€	31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Transferts	31/12/2025
Frais de développement	3 090	1 976	0	750	5 816
Immobilisations incorporelles en cours	750	489	0	(750)	489
Valeurs Brutes	3 840	2 466	0	0	6 306

Autres					
en k€	31/12/2024	Dotations	Reprises	variations	31/12/2025
Frais de développement	2 035	850	0	0	2 885
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Amortissements	2 035	850	0	0	2 885

Autres					
en k€	31/12/2024	Dotations	Reprises	variations	31/12/2025
Frais de développement	65	84	0	0	149
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Dépréciations	65	84	0	0	149

Valeurs Nettes	1 740	1 532	0	0	3 272
-----------------------	--------------	--------------	----------	----------	--------------

Au 31 décembre 2025, les frais de développement correspondent principalement aux programmes suivants :

- Programme IRD : il s'agit des LLM développés par la Société, dont le LLM Alfred conçu pour être le LLM moteur de Paradigm dans le parcours d'intégration de l'IA générative dans le flux de travail d'une entreprise ou du secteur public ;
- Programme Paradigm : Paradigm est une plateforme de produits logiciels et de solutions intégrant l'IA générative clé en main reposant notamment sur le LLM Alfred ou d'autres LLM ouverts ou propriétaires et conçue pour les entreprises et le secteur public, avec un déploiement direct sur leur infrastructure;
- Programme Agent : pour construire un agent efficace, la société exploite les capacités intrinsèques des LLM, qui vont au-delà des simples tâches de traitement du langage naturel (NLP), comme la compréhension et la génération de texte, pour inclure de véritables capacités de raisonnement. Les progrès récents de l'IA générative se concentrent sur l'amélioration des LLM avec des capacités agentiques, leur permettant de planifier et d'exécuter des tâches complexes ;
- Programme RAG : la génération augmentée de récupération (RAG) permet au LLM de présenter des informations précises avec l'attribution de la source. Le résultat peut inclure des citations ou des références à des sources. Les utilisateurs peuvent également rechercher eux-mêmes les documents sources s'ils ont besoin de précisions ou de détails supplémentaires. Cela renforce la confiance dans les réponses apportées par le LLM.

Ces deux derniers programmes, débutés en 2024 et poursuivis en 2025, enrichissent la plateforme Paradigm. Ils ont donné lieu aux principales acquisitions de l'exercice et aux principales immobilisations en cours au 31 décembre 2025.

Test de dépréciation

Les frais de développement mis en service et en cours ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les hypothèses opérationnelles (chiffre d'affaires, EBITDA ajusté, flux de trésorerie) prises en compte pour l'élaboration du test de dépréciation correspondent aux données préparées dans le cadre d'un Business Plan à 4 ans.

Les valeurs d'utilité des projets ont été estimées selon la méthodologie suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du business plan à 4 ans ;
- le taux d'actualisation utilisé est de 15,4%.

Le test de dépréciation réalisé n'a pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur.

Sensibilité

La sensibilité de la valorisation des frais de développement aux principales hypothèses opérationnelles et financières telles que décrites ci-avant est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé ou des deux hypothèses clés simultanément pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'un projet de développement excède sa valeur recouvrable.

L'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de risque de dépréciation.

5.4.2 Immobilisations corporelles

en k€	31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Transferts	31/12/2025
Matériels de bureau et informatique, mobilier	360	59	(70)	0	349
Valeurs Brutes	360	59	(70)	0	349

en k€	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2025
Matériels de bureau et informatique, mobilier	295	45	(70)	0	270
Amortissements	295	45	(70)	0	270
Valeurs Nettes	65	14	0	0	79

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles correspondent principalement à du matériel de bureau et informatique.

5.4.3 Immobilisations financières

en k€	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Dépôts de garantie	28	55	0	84
Valeurs Nettes	28	55	0	84

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières sont composées de dépôts de garantie versés au bailleur des locaux occupés par la Société et à un prestataire de services.

5.4.4 Créances clients

en k€	31/12/2025	31/12/2024
En-cours clients	456	348
Factures à établir	0	35
Créances clients	456	384

Au 31 décembre 2025, l'en-cours clients échu s'élevait à 137 k€. Il a été recouvré à hauteur de 105 k€ depuis la date d'arrêté.

en k€	31/12/2025	Non échu	Echu < 90 jours	Echu > 90 jours
En-cours clients	456	319	129	8
en %	100%	70%	28%	2%

5.4.5 Autres créances

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Impôts sur les bénéfices	90	82
Crédits d'impôt	155	350
Taxe sur la valeur ajoutée	114	425
Autres créances fiscales	0	8
Personnel	9	0
Autres créances	32	0
Autres créances	401	865

Au 31 décembre 2025, les autres créances sont essentiellement constituées :

- d'une créance résultant du report en arrière du déficit fiscal de 2024 (82 k€),
- du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2025 (75 k€),
- du crédit d'impôt innovation au titre de l'exercice 2025 (80 k€),
- de créances de taxe sur la valeur ajoutée (114 k€).

A cette date, les autres créances ont une antériorité de moins d'un an.

5.4.6 Disponibilités

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Actions d'auto-contrôle	64	129
Trésorerie	3 850	11 925
Disponibilités	3 914	12 054

Au 31 décembre 2025, la Société détient 12 765 actions d'auto-contrôle.

5.4.7 Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élève à 64 323,72 € et est divisé en 6 432 372 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 €, intégralement libérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le capital social a varié comme suit :

en nombre d'actions	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Actions ordinaires	6 432 372	6 162 966	269 406
Total	6 432 372	6 162 966	269 406

Le conseil d'administration réuni le 31 janvier 2025 a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 2 694,06 € à la suite de la souscription de 269 406 actions ordinaires nouvelles par exercice de 201 BSA Air, pour porter le capital social de 61 629,66 € à 64 323,72 €.

Au 31 janvier 2025, tous les BSA Air émis avaient été exercés.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Plans	BSPCE 2017	BSPCE 2019
Date d'assemblée	23 juin 2017	12 juin 2019
Nombre maximum de BSPCE autorisés	188 812	193 601
Nombre de BSPCE émis	188 812	140 360
Point de départ d'exercice des BSPCE	Dépend de la date d'attribution au salarié	Dépend de la date d'attribution au salarié
Date d'expiration	10 ans après la date de point de départ d'exercice des bons	10 ans après la date de point de départ d'exercice des bons
Prix de souscription d'une action	0,641 € pour 113 286 BSPCE et 1,5 € pour 75 526 BSPCE	1,5 €
Modalités d'exercice	Vesting linéaire annuel pendant 4 ans. Chaque BSPCE donne droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société.	Vesting linéaire annuel pendant 4 ans. Chaque BSPCE donne droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société.
Nombre d'actions souscrites	16 933	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs	77 471	82 280
Nombre de BSPCE restant en circulation au 30 juin 2025	94 408	58 080

Par décision de l'assemblée générale mixte du 6 novembre 2024, les actions issues de l'exercice des BSPCE, tels que présentés dans le tableau ci-dessus, post règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur Euronext Growth n'ont pu être cédées pendant une durée de 12 mois à compter du règlement-livraison intervenu le 26 novembre 2024.

Plans d'attribution gratuite d'actions

Plans d'attribution gratuite d'actions	2025-1 et 2025-2	2025-3 et 2025-4	2025-5
Date d'Assemblée	6 novembre 2024	6 novembre 2024	6 novembre 2024
Date du Conseil d'administration	14 avril 2025	26 août 2025	14 octobre 2025
Date de fin de la période d'acquisition	14 avril 2028	26 août 2028	14 octobre 2028
Nombre d'actions gratuites attribuées	136 000	19 000	22 000
Cours à la date d'attribution (en €)	20,30	9,27	7,50
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2024	0	0	0
Attribuées	136 000	19 000	22 000
Livrées	0	0	0
Caduques	(14 000)	0	(2 000)
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2025	122 000	19 000	20 000
Conditions d'acquisition	Conditions de présence pour les deux plans et de performance financière pour un plan	Conditions de présence pour les deux plans et de performance financière pour un plan	Condition de présence

5.4.8 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est résumée ci-dessous :

en k€	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184	0	(115)	69
Emprunts et dettes financières	184	0	(115)	69

en k€	31/12/2025	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	69	69	0	0
Emprunts et dettes financières	69	69	0	0

Au 31 décembre 2025, les dettes financières sont composées de deux avances remboursables souscrites auprès de Bpifrance :

- o La première attribuée en octobre 2019 d'un montant initial de 400 k€ remboursable sur 5 ans, soit un capital restant dû de 60 k€ au 31 décembre 2025,
- o La seconde attribuée en mars 2020 d'un montant initial de 60 k€ remboursable sur 5 ans, soit un capital restant dû de 9 k€ au 31 décembre 2025.

5.4.9 Dettes fournisseurs

en k€	31/12/2025	31/12/2024
En-cours fournisseurs	278	694
Factures non parvenues	123	142
Dettes fournisseurs	402	836

La diminution des dettes fournisseurs s'explique principalement par :

- l'en-cours relatif aux coûts d'infrastructure qui diminue de 353 k€,
- des honoraires de 131 k€ relatifs à l'introduction en bourse, facturés à fin décembre 2024 et réglés en février 2025.

Au 31 décembre 2025, l'en-cours fournisseurs échu s'élevait à 35 k€.

Il s'est apuré de 34 k€ depuis la date d'arrêt.

en k€	31/12/2025	Non échu	Echu < 90 jours	Echu > 90 jours
En-cours fournisseurs	278	244	33	2
en %	100%	88%	12%	1%

5.4.10 Autres dettes

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Personnel	273	164
Organismes sociaux	401	258
Taxe sur la valeur ajoutée	64	60
Autres dettes fiscales	45	38
Autres dettes	85	10
Autres dettes	868	529

Les dettes envers le personnel, essentiellement constituées de la provision pour congés payés, et envers les organismes sociaux augmentent en fonction de l'effectif croissant.

Les autres dettes fiscales incluent les prélèvements à la source au titre de l'impôt sur le revenu.

Au 31 décembre 2025, les autres dettes ont une antériorité de moins d'un an.

5.4.11 Produits constatés d'avance

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Factures clients	829	974
Subventions reçues	2 056	1 224
Autres	0	9
Produits constatés d'avance	2 885	2 207

Au 31 décembre 2025, les produits constatés d’avance sont composés :

- de 829 k€ de factures clients qui donneront lieu à du chiffre d’affaires en 2026 (640 k€) et en 2027 (189 k€),
- de 231 k€ au titre des subventions “Scribe” et “Deploy AI” reçues en 2024 et de 1 825 k€ au titre des subventions “OpenEuroLLM” et “LLMs4EU” reçues en 2025. Ces 4 subventions sont relatives à des programmes qui sont en cours de réalisation au 31 décembre 2025.

5.5 Informations sur le compte de résultat

5.5.1 Chiffre d’affaires

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Licences de propriété intellectuelle	1,495	538
Prestations de services	243	563
Autres	2	28
Chiffre d'affaires	1 740	1 129

5.5.2 Autres produits d’exploitation

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Production immobilisée	2 466	1 487
Subventions	1 107	32
Transferts de charges	0	45
Autres produits	3	1
Autres produits d'exploitation	3 576	1 565

La production immobilisée correspond principalement à la plateforme Paradigm qui a été enrichie de capacités agentiques, de la génération augmentée de récupération (RAG) et d’autres fonctionnalités en 2025.

La Société participe à plusieurs programmes de R&D ou d’innovation, qui sont financés par des subventions :

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Scribe	867	0
Deploy AI	126	31
OpenEuroLLM	56	0
LLMs4EU	26	0
Autres	32	1
Total	1 107	32

- Subvention “Scribe” accordée par Bpifrance en 2024 : Ce programme, d’une durée de 24 mois à compter du 1er juin 2024, a pour objet de développer des modèles de langage (LLM) conformes aux besoins du marché français, avec un accent sur les données françaises et industrielles. LightOn a obtenu un financement total de 3 525 k€ qui couvre 80% des dépenses estimées. La subvention d’exploitation est reconnue au rythme des dépenses engagées.

- Subvention “Deploy AI” accordée par l’Union Européenne en 2023 : Ce programme a pour but de construire, de déployer et de lancer une plateforme d’IA à la demande (AIoDP) pleinement opérationnelle, promouvant des solutions d’IA européennes fiables, éthiques et transparentes pour une utilisation dans l’industrie, principalement pour les PME et le secteur public. Cette subvention finance 100% des dépenses engagées et à venir, estimées à 747 k€. La subvention d’exploitation est reconnue au rythme des dépenses engagées.

Ces subventions sont versées sur justification des dépenses éligibles engagées.

5.5.3 Charges de personnel

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Masse salariale	(4 193)	(2 665)
Charges sociales	(1 984)	(1 183)
Autres charges	(22)	(11)
Charges de personnel	(6 200)	(3 860)

Effectif moyen (incluant les 2 dirigeants)	52	34
---	-----------	-----------

L'augmentation des charges de personnel de 61% s'explique par :

- le renforcement des équipes R&D, Commerciale et Support en 2025,
- l’emploi sur une année pleine des salariés embauchés en 2024.

5.5.4 Autres charges d’exploitation

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Coûts d’infrastructure	(2 891)	(1 775)
Coûts des logiciels utilisés par la Tech	(141)	(91)
Locations	(193)	(160)
Personnel extérieur	0	(2)
Honoraires	(1 509)	(639)
Déplacements et réceptions	(224)	(201)
Autres charges	(827)	(370)
Autres charges d’exploitation	(5 785)	(3 239)

Les autres charges d’exploitation augmentent de 79% par rapport à 2024. Cette évolution s’explique essentiellement par :

- la hausse des coûts d’infrastructure dans le cadre de l’exécution de contrats clients et des travaux de recherche et de développement,
- la hausse des honoraires de prestataires, de consultants et de cabinets de recrutement,
- la hausse des autres charges incluant, en 2025, des prestations requises pour une société cotée.

5.5.5 Impôts et taxes

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(5)	0
Autres impôts et taxes	(4)	(2)
Impôts et taxes	(9)	(2)

5.5.6 Indicateurs alternatifs de performance

EBITDA

En 2024, la Société a fait le choix de communiquer sur l'agrégat "EBITDA" compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	(7 655)	(5 062)
Dotations aux amortissements et provisions	978	656
Production immobilisée	(2 466)	(1 487)
EBITDA	(9 143)	(5 893)
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>-525%</i>	<i>-522%</i>

La production immobilisée résultant des travaux d'innovation qui enrichissent la plateforme Paradigm contribue de manière significative au résultat d'exploitation de la Société en 2025 et en 2024.

L'agrégat "EBITDA ajusté" incluant la production immobilisée permet également d'apprécier la performance financière de la Société.

EBITDA ajusté et EBITDA en k€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	(7 655)	(5 062)
Dotations aux amortissements et provisions	978	656
EBITDA ajusté	(6 677)	(4 406)
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>-384%</i>	<i>-390%</i>
Production immobilisée	(2 466)	(1487)
EBITDA	(9 143)	(5 893)
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>-525%</i>	<i>-522%</i>

5.5.7 Dotations / reprises aux amortissements et provisions

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amort. immobilisations incorporelles	(934)	(618)
Dotations aux amort. immobilisations corporelles	(45)	(37)
Dotations aux amortissements et provisions	(978)	(656)

Les dotations aux amortissements relatives aux immobilisations incorporelles augmentent en 2025 du fait de la production immobilisée mise en service au cours de l'exercice et de la contribution en année pleine de la production immobilisée mise en service au cours de l'exercice précédent.

5.5.8 Résultat financier

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes à terme	187	117
Autres produits financiers	1	0
<i>Produits financiers</i>	<i>188</i>	<i>117</i>
Intérêts sur emprunts	0	(235)
Autres charges financières	(87)	(3)
<i>Charges financières</i>	<i>(87)</i>	<i>(238)</i>
Charges et produits financiers	101	(121)

En 2025, le résultat financier est essentiellement composé des produits d'intérêts sur comptes à terme et de la moins-value dégagée sur les actions auto-détenues.

5.5.9 Résultat exceptionnel

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Reprises sur provisions exceptionnelles	0	0
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels	0	(66)
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>(66)</i>
Charges et produits exceptionnels	0	(66)

En conséquence de l'adoption du Règlement ANC 2022-06 en 2025, aucune charge ou aucun produit exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

En 2024, le résultat exceptionnel était composé d'un amortissement accéléré sur des immobilisations incorporelles.

5.5.10 Impôts sur les bénéfiques

en k€	31/12/2025	31/12/2024
Crédit Impôt Recherche	75	230
Crédit Impôt Innovation	80	120
Impôt sur les sociétés	0	82
Autres crédits d'impôt	8	4
Impôts sur les bénéfiques	163	436

Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation

La Société a reconnu un crédit d'impôt recherche et un crédit d'impôt innovation pour des montants respectifs de 75 k€ et 80 k€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Accroissement/Allègement de la dette future d'impôt

Le montant des déficits reportables de la Société s'élève à 15 385 k€ au 31 décembre 2025.

Contrôles fiscaux

La Société n'a fait l'objet d'aucun contrôle fiscal au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5.5.11 Résultat par action

en € ou en nombre d'actions	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de l'exercice	(7 390 781)	(4 812 878)
Nombre moyen pondéré d'actions	6 410 229	4 995 168
Résultat de base par action	(1.15)	(0.96)
Résultat de l'exercice	(7 390 781)	(4 812 878)
Nombre moyen pondéré d'actions composant le capital dilué	6 723 717	5 417 062
Résultat dilué par action	NC	NC
Dilution potentielle	31/12/2025	31/12/2024
Nombre moyen pondéré d'actions	6 410 229	4 995 168
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice du plan BSPCE 2017	94 408	94 408
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice du plan BSPCE 2019	58 080	58 080
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice du plan BSA Air	0	269 406
Nombre d'actions maximal à provenir du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-1	82 000	0
Nombre d'actions maximal à provenir du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-2	40 000	0
Nombre d'actions maximal à provenir du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-3	15 000	0
Nombre d'actions maximal à provenir du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-4	4 000	0
Nombre d'actions maximal à provenir du plan d'attribution gratuite d'actions 2025-5	20 000	0
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	313 488	421 894
Nombre moyen pondéré d'actions composant le capital dilué	6 723 717	5 417 062
% Dilution potentielle (Base capital actuel)	4.9%	8.4%
% Dilution potentielle (Base capital dilué)	4.7%	7.8%

NC (non communiqué) : Étant donné que la perte diluée par action est inférieure à la perte de base, il n'y a pas lieu de communiquer ce chiffre.

5.6 Autres informations

5.6.1 Transactions avec les parties liées

La Société n'a pas identifié de transactions avec les parties liées qui ne seraient pas conclues à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestation.

5.6.2 Rémunération des dirigeants

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération de la Direction dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

5.6.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 au titre du commissariat aux comptes s'élèvent à 68 k€.

5.6.5 Stratégie de couverture de change

La Société réalise l'exclusivité de ses ventes en euros. Une partie de ses achats est réalisée en USD : moins de 10% des autres achats et charges externes en 2025. Une variation de la devise américaine par rapport à l'euro a un impact à la hausse ou à la baisse sur ces achats.

La Société n'utilise pas d'instruments de couverture de change.

5.6.6 Engagements hors-bilan

A – Engagements de retraite

Comme indiqué ci-avant, l'engagement d'indemnité conventionnelle de départ à la retraite n'est pas comptabilisé. Il est estimé à 9 k€ au 31 décembre 2025.

B - Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

C - Engagements financiers

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés

en k€	31/12/2025	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location immobilière	137	137	0	0
Engagements minimum auprès de fournisseurs	418	418	0	0
Total	554	554	0	0